

## **Extrait des délibérations**

de la Commission permanente

N° CP-2021-3-5-1

Séance du vendredi 26 mars 2021

### **PDALHPD67- PROPOSITION D'AVENANT A LA CONVENTION 2019-2020 ET RECONDUCTION DU PARTENARIAT CONCLU AVEC LE CLER - RESEAU POUR LA TRANSITION ENERGETIQUE EN VUE DE LA MISE EN OEUVRE D'UN SERVICE LOCAL D'INTERVENTION POUR LA MAITRISE DE L'ENERGIE**

**Présidence de :** M. BIERRY Frédéric

#### **PRESENTS :**

ADRIAN Daniel, ALFANO Alfonsa, BAUER Marcel, BERTRAND Rémi, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFET Françoise, BURGER Etienne , CAHN Mathieu, CARBIENER Thierry, DEBES Vincent, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, , ELKOUBY Eric, JANDER Nicolas, ESCHLIMANN Michèle, FISCHER Bernard, GRAEF-ECKERT Catherine, GRAPPE Alain, GROFF Bernadette, HABIG Michel, HAGENBACH Vincent, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HOERLE Jean-Louis, HOLDERITH Nadine, HOMMEL Denis, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, JUNG Martine, JURDANT-PFEIFFER Pascale, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KEMPF Suzanne, KLINKERT Brigitte, KOCHERT Stéphanie, LE TALLEC Yves, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick ; MARAJO- GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MORITZ Christine, MULLER Betty, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFERSDORFF Françoise, RAPP Catherine, SCHITTLY Marc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, THOMAS Nicole, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, WITH Rémy, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien

#### **EXCUSES AVEC PROCURATION :**

COUCHOT Alain donne procuration à RAPP Catherine  
DELMOND Max donne procuration à JANDER Nicolas  
ERBS André donne procuration à DOLLINGER Isabelle  
FERRARI Pascal donne procuration à LUTENBACHER Annick  
GREIGERT Catherine donne procuration à BAUER Marcel  
HEMEDINGER Yves donne procuration à DIETRICH Martine  
MEHLEN-VETTER Josiane donne procuration à HAGENBACH Vincent  
ORLANDI Fabienne donne procuration à WITH Rémy  
TRIMAILLE Philippe Alain donne procuration à VOGT Pierre

#### **ABSENTS :**

DELATTRE Cécile, DREXLER Sabine, MUNCK Marc

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-1-1-04 du 2 janvier 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du 26 mars 2018 (CD/2018/008) du Conseil Départemental du Bas-Rhin, adoptant la politique départementale de l'habitat,
- VU la délibération du 8 juillet 2019 (CP/2019/311) du Conseil Départemental du Bas-Rhin, relative à Proposition de reconduction du partenariat avec le CLER-Réseau pour la Transition Énergétique en vue de la mise en œuvre d'un Service Local d'Intervention pour la Maitrise de l'Energie (SLIME),
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission de l'insertion, de l'habitat et de la lutte contre la pauvreté,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve les termes du projet d'avenant modificatif à la convention 2019-2020 entre la Collectivité européenne d'Alsace et le CLER-Réseau pour la Transition Énergétique pour les actions du Service Local d'Intervention pour la Maitrise de l'Energie (SLIME Actifs 67) pour l'année 2020, sur le territoire du Bas-Rhin hors Eurométropole de Strasbourg, destiné à prendre en compte les modifications apportées par l'arrêté ministériel du 22 novembre 2019 ayant notamment remplacé, à compter du 1er janvier 2020, le programme n°PRO-INFO-PE-1 SLIME par le programme PRO-INFO-PE-02 SLIME- Pacte-15%, annexé à la présente délibération ;
- Approuve la mise en place d'un partenariat entre la Collectivité européenne d'Alsace et le CLER-Réseau pour la Transition Énergétique pour la poursuite des actions du Service Local d'Intervention pour la Maitrise de l'Energie (SLIME Actifs 67) pour l'année 2021 sur le territoire du Bas-Rhin hors Eurométropole de Strasbourg et destiné à des actions d'accompagnement des ménages pour la maîtrise de l'énergie ;
- Approuve les termes du projet de convention correspondant, annexé à la présente délibération ;
- Autorise la Collectivité européenne d'Alsace à solliciter les recettes du CLER en lien avec le dispositif SLIME Actifs 67 d'un montant estimatif de 88 691 € sur l'opération de rattachement P044O009 chapitre 74 nature 74788 fonction 552 Tranche P044O009T08 ;

- Autorise son Président à signer l'avenant et la convention précités.

Le Président



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité